



# Agriculture

**ELECTIONS CNESERAAV  
DU 18, 19 ET 20 MAI 2021**

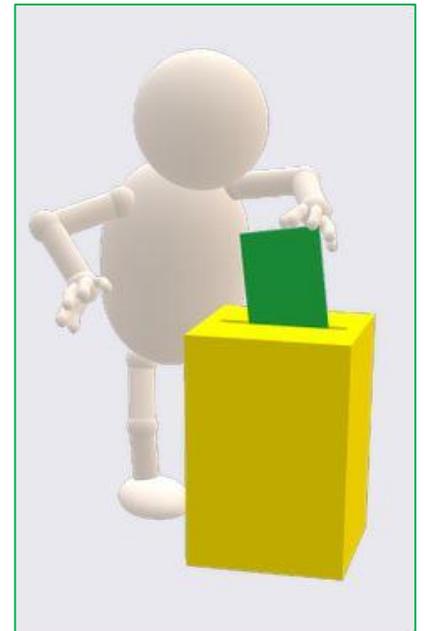
Il s'agit d'un scrutin de liste à un tour, sans panachage. FO présente des listes pour les collèges : **b** (Maître.esses de conférence), **f** (personnels administratifs) **et g** (personnels de la filière FR).

## Qui est concerné ?

- Les personnels **titulaires ou stagiaires** qui exercent leurs fonctions dans les établissements d'enseignement supérieur agricole publics
- Les personnels détachés ou mis à disposition de ces établissements
- Les agents contractuels en CDI (de droit public ou privé) ou en CDD pour une durée minimale ou supérieure à 10 mois.

## Le matériel de vote comprend

- La fiche de l'électeur
- Les bulletins de vote correspondant au collège électoral de l'électeur
- Les professions de foi des listes candidates ou des candidats
- Une enveloppe de couleur blanche, qui comporte une lettre majuscule imprimée en filigrane correspondant à chaque collège.



## Le vote aura lieu

- Sur place : **du 18 au 20 mai 2021, entre 11 heures et 15 heures**
- Par correspondance qui doit parvenir au plus tard : **le 20 mai à 15 heures**

**Le vote par procuration est autorisé.** Un électeur absent ou empêché peut désigner un autre électeur. Chaque mandataire peut détenir **2 procurations.**

Textes de référence :

[DGER/SDES/2021-16 DU JANVIER 2021](#)

[DGER/SDES/2021-214 DU 19 MARS 2021](#)

**FO LIBRE ET  
INDÉPENDANTE**

« Notre ambition : grâce à vous,  
être encore plus représentatifs ! »